

LE MONDE JURIDIQUE

LE MAGAZINE DES JURISTES DU QUÉBEC

Volume 17, numéro 3

4^s

Le litige d'affaires au féminin

Top 10 des avocates de litige d'affaires au Québec



Me Joëlle Boisvert



Me Julie-Martine Loranger



Me Sophie Melchers



Me Suzanne Gagné



Me Martine Tremblay



Me Marie-Josée Hogue



Me Lynne Kassic



Me Christine Caron



Me Catherine Mandeville



Me Chantal Perreault



WWW.AVOCAT.QC.CA/LEMONDEJURIDIQUE/

Me Suzanne Gagné, une plaideuse qui a trouvé une niche

Par André Gagnon



Me Suzanne Gagné

Me Suzanne Gagné est associée de l'étude Létourneau Gagné de Québec, un cabinet boutique spécialisé dans le domaine de la responsabilité professionnelle des intermédiaires financiers et courtiers en valeurs mobilières. Le jeune cabinet s'intéresse aussi au litige civil et commercial depuis sa création en 2000.

Le litige est certainement un secteur de pratique qui exige une bonne dose de tolérance au stress et à la pression. Il faut être créatif et capable de prendre certains risques, soutient Me Gagné.

Celle-ci a obtenu son baccalauréat en droit de l'université Laval en 1994 où elle s'est illustrée en remportant avec ses collègues le premier prix au concours canadien de plaidoirie Laskin. Après son admission au Barreau du Québec en 1995, elle a fait du litige général mais a vite réalisé qu'elle devait se spécialiser afin d'obtenir des mandats plus intéressants. Son parcours du début lui a permis de voir les options qui pouvaient se présenter à elle. Puis de trouver une niche.

Au début de ma carrière, j'ai pratiqué au sein d'un cabinet qui faisait du litige général, ce qui m'a donné l'occasion de plaider devant presque toutes les juridictions et de prendre de l'expérience dans plusieurs domaines du droit. Après quelques années, j'ai réalisé que cette pratique limitait mon accès à des dossiers comportant des enjeux plus significatifs et aussi plus stimulants. J'ai donc pris la décision de me spécialiser en litige civil et commercial, plus particulièrement dans le domaine de la responsabilité professionnelle des intermédiaires financiers. Il s'agit d'un domaine relativement nouveau dans lequel plusieurs questions n'ont pas encore été décidées par les tribunaux.

Me Gagné a eu l'occasion de plaider devant la Cour suprême du Canada. Elle en parle comme étant à la fois le meilleur et le pire moment de sa carrière. J'ai adoré cette expérience mais

j'étais tellement nerveuse que je n'en ai pas profité pleinement. J'espère seulement avoir l'occasion d'y retourner.

L'affaire Markarian

En 2006, elle a remporté avec son associé Me Serge Létourneau une éclatante victoire qui a marqué sa carrière comme plaideuse spécialisée. Ce fut un très beau moment de recevoir le jugement dans l'affaire Markarian. Nous avons consacré beaucoup d'énergie à cette cause et y croyions fermement. Une dénonciation plus « timide » de la conduite répréhensible de la firme de courtage dans cette affaire m'aurait déçu.

Passion

Selon Me Gagné, un bon plaideur doit être animé de passion et prêt à sacrifier des heures de loisir pour réfléchir au procès du lendemain ou à la stratégie à adopter dans un dossier. Le litige est très captivant. Ma pratique m'amène à représenter des individus qui, pour la plupart, sont confrontés au système de justice pour la première fois de leur vie. Le privilège que nous avons, comme avocats plaideurs, de représenter des citoyens devant les tribunaux s'accompagne d'une grande responsabilité dont il faut être conscient pour ne pas perdre de vue les intérêts de nos clients et ceux de la justice. Elle encourage les jeunes à embrasser une carrière en litige dans la mesure où cette réalité est bien comprise.

Me Gagné qui a deux enfants enseigne la procédure civile à l'École du Barreau. Elle préside, depuis 2006, le comité ad hoc sur la procédure civile du Barreau de Québec. Elle est aussi membre du Conseil de cette importante section du Barreau du Québec.

Lorsqu'on lui demande quel a été le moment le plus difficile de sa carrière, Me Gagné se remémore ses premières années de pratique. Lorsque je plaçais contre des avocats de 25 ans d'expérience que le juge saluait par leur nom dès leur entrée dans la salle d'audience, ce n'était pas facile de garder confiance en moi et de me sentir à la hauteur. C'est le lot de tous les jeunes avocats. Au tout début de ma pratique, une avocate chevronnée m'a confié que les 5 premières années étaient les plus difficiles. Je crois qu'elle avait raison.

Aujourd'hui, Me Gagné a trouvé sa niche et représente des clients dans un domaine du droit en pleine évolution.